

C A B I N E T D U P R E M I E R M I N I S T R E

COMMUNIQUÉ

LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE - LE PREMIER MINISTRE RENCONTRE CONSOMMATEURS, ACTEURS DES MARCHÉS DE VIVRIERS ET TRANSPORTEURS.

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Patrick ACHI, sur instruction du Président de la République SEM Alassane OUATTARA, a rencontré, accompagné des Ministres Kobenan Kouassi Adjoumani de l'agriculture et du développement rural, Amadou Koné des transports, Moussa Sanogo du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Souleymane Diarrassouba du commerce et de l'industrie et Nasseneba Touré de la femme, de la famille et de l'Enfant, ce jeudi 24 février 2022 à la Primature, les associations de consommateurs ivoiriens, les acteurs des marchés de vivriers et les transporteurs.

Le Premier ministre a échangé avec ses hôtes sur les hausses de prix observées sur certaines catégories de produits. Le Chef du Gouvernement a expliqué que ces rencontres ont été initiées pour écouter ces acteurs de la vie économique nationale d'une part, et d'autre part pour partager avec eux les dispositions déjà prises ou à prendre prochainement par le Gouvernement, afin de renforcer la lutte contre la cherté de la vie.

Le gouvernement a pu préciser qu'une partie de l'inflation observée actuellement, notamment sur les produits manufacturés de grande consommation, est due à une conjoncture mondiale sur un large ensemble de biens. Mais en parallèle, sur d'autres produits, l'inflation observée ne saurait être justifiée par la seule question de l'offre et du contexte mondial, mais s'explique par des comportements locaux qui contribuent à l'inflation, sans justification économique légitime.

Le dernier Conseil des ministres du mercredi 23 février a ainsi étudié, au titre de mesures envisagées dans le cadre de la lutte contre la vie chère, l'élargissement du nombre des produits règlementés, le renforcement du contrôle des prix ainsi que la réduction de l'influence de certains groupes d'intérêt, en situation de quasi-monopole, qui pratiquent une spéculation illégale. Un plan d'action sera présenté dans les prochains jours pour venir renforcer les mesures déjà en place.

Le gouvernement avait en effet, sur instruction du Premier Ministre, entrepris depuis le début de l'année des discussions avec certains industriels, notamment les producteurs d'huile, pour parvenir à un accord. Cet accord a été conclu le 24 janvier 2022, afin de maintenir toute hausse de prix à un plafond de 10%, là où la réalité du marché imposait une hausse de 60% au moins.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie, le ministre du Commerce et de l'Industrie, avec certains de ses collègues, a effectué le 22 février 2022, une visite de terrain. Cette visite a permis de constater que les marchés sont approvisionnés et qu'il n'existe aucun risque de pénurie de produits. De nouvelles visites seront réalisées régulièrement, tant sur les approvisionnements que sur le contrôle des prix.

Grâce aux efforts déployés par le gouvernement, le niveau d'inflation dans le pays se situe aujourd'hui à 4,2% contre 15% dans des pays de la sous-région pour une norme communautaire de 3%.